

Séance du 4 juillet à 19 heures

Le quatre juillet deux mille dix-neuf, le Conseil communautaire du Grand Cahors, s'est réuni dans la commune de Francoulès, sous la Présidence de Jean-Marc VAYSSOUZE-FAURE, Président.

Etaient présents les membres titulaires suivants : (39)

M. LABRO Didier (Arcambal), Mme FOURNIER Martine (Bellefont – La Rauze), M. PARNAUDEAU Willy (Boissières), M. RAFFY Gilles (Bouziès), M. SEGOND Dominique (Cabrerets), M. VAYSSOUZE-FAURE Jean-Marc (Cahors), M. MUNTE Serge (Cahors), Mme LASFARGUES Geneviève (Cahors), M. SIMON Michel (Cahors), Mme BOUIX Catherine (Cahors), Mme FAUBERT Françoise (Cahors), Mme BOYER Noëlle (Cahors), Mme BONNET Catherine (Cahors), M. MAFFRE Jean-Luc (Cahors), Mme RIVIERE Brigitte (Cahors), Mme MARTY Lucienne (Cahors), M. TULET André (Cahors), M. TILLIE Christophe (Cahors), M. TILLOU José (Caillac), M. DUJOL Jean-Paul (Calamane), M. TAILLARDAS Claude (Catus), M. PEYRUS Guy (Cieurac), Mme LANES Bénédicte (Douelle), Mme VALETTE Roselyne (Fontanes), M. GUILLEMOT Jean-Luc (Francoulès), M. MOLINIE Romuald (Gigouzac), M. JARRY Daniel (Labastide-Marnhac), Mme ARNAUDET Véronique (Lamagdelaine), M. MOUGEOT Jean-Paul (Le Montat), Mme SIMON-PICQUET Agnès (Les Junies), M. REIX Jean-Albert (Lherm), Mme DESSERTAINE Brigitte (Nuzéjoul), M. MARRE Denis (Pradines), Mme ROUAT Géraldine (Pradines), Mme HILT Martine (Pradines), M. GILES Jérôme (St Gély – Vers), M. FERNANDEZ Pierre (St Médard), M. GILBERT Joël (St Pierre Lafeuille), M. PECHBERTY Jean-Jacques (Tour de Faure).

Etaient présents les membres suppléants en lieu et place des titulaires : (3)

M. FOURNIER Christian (Crayssac), M. REDOULES Matthieu (Espère), M. LEFEBVRE Jean-Yves (Mongesty).

Etaient excusés ou absents les membres titulaires suivants : (29)

Mme LAGARDE Geneviève (Cahors - procuration donnée à M. PEYRUS), M. BOUILLAGUET Vincent (Cahors – procuration donnée à M. MUNTE), M. SINDOU Géraud (Cahors), Mme LENEVEU Hélène (Cahors – procuration donnée à Jean-Marc VAYSSOUZE-FAURE), M. SAN JUAN Alain (Cahors – procuration donnée à M. SIMON), M. TESTA Francesco (Cahors – procuration donnée à Mme MARTY), Mme HAUDRY Sabine (Cahors - procuration donnée à Mme FAUBERT), M. COLIN Henri (Cahors – procuration donnée à M. DUJOL), Mme DUPLESSIS-KERGOMARD Elise (Cahors), M. Bernard DELPECH (Cahors – procuration donnée à Mme BOYER), Mme LOOCK Martine (Cahors – procuration donnée à Mme BONNET), M. COUPY Daniel (Cahors), M. DEBUISSON Guy (Cahors), Mme CHANUT STOEFLER Sylvie (Cahors), Mme BESSOU Evelyne (Cahors - procuration donnée à Mme LASFARGUES), M. CASTANG Stéphane (Cahors), M. JOUCLAS Guy (Crayssac), M. PETIT Jean (Espère), M. CANCEIL Philippe (Labastide du Vert), Mme CALAS Béatrice (Maxou), M. PRADDAUDE Jean-Paul (Mechmont), M. DIZENGREMEL Ludovic (Mercuès – procuration donnée à Mme LANES), M. GALTHIE Jean-Noël (Montgesty), M. CHATAIN Thierry (Pontcirq), M. STEVENARD Daniel (Pradines – procuration donnée à Mme HILT), M. LIAUZUN Christian (Pradines), M. MIQUEL Gérard (St Cirq Lapopie), M. FIGEAC Philippe (St Denis Catus), M. LAVAU Pascal (Trespoux-Rassiels).

Procurations : 12

AR PREFECTURE

046-200023737-20190704-11\_04\_07\_2019-DE  
Regu le 10/07/2019

Secrétaire de séance : Romuald MOLINIE

---

L'ordre du jour appelle l'affaire suivante :

Direction général adjointe population

Objet : Poursuite de l'expérimentation du Car des Services Publics Itinérants

A été adopté à l'unanimité

Délibération n° 11

Affiché au  
GRAND CAHORS le :  
18 JUL. 2019



AR PREFECTURE

046-200023737-20190704-11\_04\_07\_2019-DE  
Regu le 10/07/2019

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND CAHORS**

**Séance du 4 juillet 2019**  
**Rapporteur : Jean-Albert REIX**

Direction Générale Adjointe population

**Objet : Poursuite de l'expérimentation du Car des Services Publics Itinérants**

Vu la loi N° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) et notamment ses articles 66, 98 et 100 relatifs au schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public (SDAASP) et aux maisons de services au public (MSAP) ;

Vu la délibération du Grand Cahors du 7 novembre 2016 approuvant la transformation de la compétence optionnelle « relais services publics (RSP) » de la Communauté d'agglomération en compétence « maisons de services au public » ;

Vu la délibération du Grand Cahors du 27 avril 2017 émettant un avis favorable au projet de schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public du Lot ;

Vu la délibération du 5 juillet 2018 relative au lancement de l'expérimentation Carte Blanche - Car des Services Publics Itinérants ;

Vu la délibération du 20 septembre 2018 portant sur le plan de financement prévisionnel du Car des Services Publics itinérants ;

Mesdames, Messieurs,

L'expérimentation du Car des Services Publics Itinérants a débuté en octobre 2018 et a porté initialement sur 12 communes du Grand Cahors situées en zone rurale et périurbaine. Elle était menée dans le cadre de la démarche Carte Blanche initiée sur le territoire du Grand Cahors par la Direction Interministérielle de la Transformation Publique (DITP). Elle était portée par le Grand Cahors, en partenariat avec l'Union Départementale des Associations Familiales du Lot (UDAF). Ses objectifs étaient d'améliorer l'accessibilité du service public pour les populations les plus isolées, du fait de leur âge, de leur situation géographique ou sociale.

A l'issue de 8 mois d'expérimentation, il apparaît que cette expérimentation est une réussite pour les populations bénéficiaires qui apprécient la proximité et la qualité du service rendu, mais doit faire l'objet d'un approfondissement pour continuer à trouver son public. Par ailleurs, la démarche Carte Blanche et l'intervention sur le territoire de la DITP ont pris fin en mars 2019. Les porteurs du dispositif que sont le Grand Cahors et l'UDAF sont dès lors légitimes à le réinterroger afin qu'il corresponde à leurs objectifs propres.

Affiché au  
GRAND CAHORS le :  
18 JUIL. 2019

AR PREFECTURE
046-200023737-20190704-11_04_07_2019-DE
Regu le 10/07/2019

Il est donc proposé aujourd'hui que le Grand Cahors et l'UDAF poursuivent leur partenariat et fassent évoluer le dispositif pour l'adapter à l'ensemble des besoins du territoire du Grand Cahors. Dans cette perspective, les pistes suivantes seront poursuivies :

- approfondissement de la desserte des communes rurales et périurbaines, en privilégiant autant que possible les regroupements intercommunaux,
- test d'une desserte sur la zone urbaine de Cahors et Pradines, qui connaît également des populations fragiles pour lesquelles l'accès aux droits est difficile.

Cette évolution du dispositif a fait l'objet d'une présentation lors du Bureau Communautaire du 24 mai 2019. Elle pourra ensuite nourrir la réflexion concernant la mise en place d'une Maison des Services Au Public (MSAP) en zone urbaine.

J'ai donc l'honneur de proposer à notre assemblée :

- a- d'entériner le portage par le Grand Cahors, en partenariat avec l'UDAF, de l'expérimentation du Car des Services Publics Itinérants ;
- b- de poursuivre l'expérimentation du Car des Services Publics Itinérants en l'étendant à d'autres communes du Grand Cahors situées en zone rurale et périurbaine, et en menant un test en zone urbaine ;
- c- de préciser que le dispositif sera amené à évoluer régulièrement afin de répondre au plus près aux besoins des habitants du Grand Cahors et aux partenariats qui pourraient se dessiner avec les EPCI limitrophes ;
- d- d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de cette délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire adopte les propositions du rapporteur.

Pour extrait certifié conforme.

Le Président,  
  
Jean-Marc VAYSSOUZE-FAURE

